

# AMÉRIQUES

Pour avoir « favorisé la domination étrangère en Amérique latine »

## MM. Ford, Kissinger et Nixon sont « condamnés » par le tribunal Bertrand-Russell

Bruxelles. — MM. Nixon, G. Ford et Kissinger ont été « condamnés » samedi à Bruxelles par le tribunal Bertrand-Russell pour « avoir encouragé et favorisé une domination économique étrangère de l'Amérique latine et pour avoir provoqué le renversement du gouvernement chilien de M. Allende ».

En rendant son « verdict », le président, M. Lelio Basso, sénateur italien de gauche, a déclaré que le tribunal « condamnait plus particulièrement Henry Kissinger, dont la responsabilité dans le coup d'Etat fasciste chilien apparaît évidente ». M. Basso a ajouté que le tribunal renouvelait la condamnation morale qu'il avait portée lors de sa première session à Rome, au printemps de 1974, contre le Brésil, le Chili, l'Uruguay et la Bolivie, pour crimes contre l'humanité. « Le tribunal déclare coupables dans les mêmes termes les autorités qui exercent le pouvoir au Guatemala, à Haïti, au Paraguay et en République Dominicaine. » Le président a également accusé le Brésil de génocide contre les Indiens d'Amazonie.

Ainsi s'est terminée une semaine de débats souvent bouleversants. A la barre, on a vu défiler les torturés et les opprimés, les veuves et les enfants de ceux qui sont tombés pour la liberté : la Chilienne Carmen Castillo, expliquant comment elle avait été torturée alors qu'elle était enceinte; des dizaines d'autres témoins encore à ce point précis et dépourvus de passion que des observateurs de droite, hostiles au départ, parce qu'ils considéraient le tribunal comme une émanation d'un certain gauchisme, ont été impressionnés.

L'un des grands moments de la seconde session du tribunal Bertrand-Russell II aura été la déposition des trois Indiens de Colombie. Il n'est pas fréquent, en effet, que des représentants de l'éthnie originelle du continent latino-américain aient droit à la parole. Les témoins ont expliqué

De notre correspondant

que la pénétration massive des sociétés multinationales dans leur pays avait contribué à dépouiller les paysans de leurs terres — le plus souvent en s'appuyant sur la force armée, — faisant des milliers de victimes, détruisant les récoltes et la forêt, contraignant les survivants à aller s'employer dans les mines.

La cause de Haïti a été présentée par l'écrivain Rodolphe Moïse, membre du bureau exécutif de l'Union intersyndicale de ce pays. M. Moïse a insisté sur les facilités des transferts de capitaux et sur les avantages fiscaux accordés par les gouvernements de la famille Duvalier aux sociétés multinationales. Il a mis l'accent également sur l'exode des Haïtiens qui quittent leur pays parce que le chômage y devient insupportable. Un autre témoin, M. Serge Gilles, a rappelé que Haïti compte parmi les vingt-cinq pays les plus déshérités, avec un des revenus monétaires par tête d'habitant le plus bas du globe (80 dollars par an), un taux d'analphabétisation de 90 % et un taux de mortalité infantile de 147 pour mille. Un psychiatre, M. Luc Morin, a parlé, lui, du trafic de sang auquel se livre la société Hemo Caribbean of Haïti, qui verse aux chômeurs du pays 3 dollars pour un litre de sang. Le responsable de ce trafic est, selon M. Luc Morin, le ministre

de l'Intérieur lui-même, M. Cambonne (1).

M. Sicco Mansholt, ancien président de la Communauté européenne, avait fait une déclaration remarquée : « Je suis heureux, avait-il expliqué, que le nom de

M. Kissinger ait été plusieurs fois prononcé dans cette enceinte. Celui-ci est personnellement responsable du renversement du gouvernement démocrate chilien. Il doit être jugé publiquement pour sa responsabilité dans l'opération que la firme I.T.T. a montée contre le président Allende. Mais comme les juridictions d'Etat ont fait la preuve de leur carence, il faut que ce soit ce tribunal qui le juge et le condamne. »

M. Mansholt avait également dénoncé très vivement les sociétés multinationales. Il avait accusé ces entreprises — qui ont été les « vedettes » de la semaine de débats du tribunal — de chercher à dominer le monde. L'ancien président de la Communauté européenne avait assuré que même les organisations comme les Nations unies ou le Marché commun n'étaient pas de taille à limiter la puissance de ces géants.

Vice-président du tribunal, M. François Rigaux, professeur à l'université catholique de Louvain, a déclaré en conclusion : « Le pouvoir dont dispose le tribunal pour faire respecter sa sentence réside dans les peuples du monde organisés en partis, syndicats, associations professionnelles de jeunes et de femmes, dans les artistes, les intellectuels et les chercheurs progressistes que le tribunal invite à mobiliser les masses populaires et à veiller à ce que les décisions du tribunal se transforment en consignes. »

Le tribunal a enfin invité toutes les forces démocratiques et tous les hommes libres du monde à exiger la rupture des relations de leurs pays respectifs avec la junte militaire chilienne et à demander aux Nations unies la suppression de toute aide technique et économique à ce pays.

PIERRE DE VOS.

La fin de la visite  
de M. Rodriguez à Paris

LA FRANCE ACCORDE A CUBA  
1 MILLIARD ET DEMI DE FRANCS  
DE CRÉDITS  
POUR 1975 ET 1976

M. Carlos Rafael Rodriguez, vice-premier ministre cubain, qui était en visite en France depuis mercredi, a quitté Paris le lundi 20 janvier, après un entretien avec le ministre de l'économie, M. Fourcade. Cette

(1) Le gouvernement de Haïti a catégoriquement démenti les accusations portées contre lui par les différents témoins.